

Association SPPNI

Adresse : CABINET DR JOURNET 1<sup>ER</sup> ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
38090 VILLEFONTAINE

## **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016**

Le 12 octobre à 18 heures, les fondateurs de l'association Soutien aux Patients en Précarité Nord-Isère (SPPNI) se sont réunis en assemblée générale constitutive au cabinet du Docteur Journet à Villefontaine.

Sont Présents :

Journet, François, domicilié au 12 Petite Rue de Monplaisir, 69008 LYON

Flamant, Gilles, domicilié au 61 rue Baraban, 69003 LYON

YEDI MOKO, domicilié au CCAS, 8 Rue Henri Michaux, 38090 VILLEFONTAINE

L'assemblée générale désigne Gilles Flamant en qualité de président de séance et Eddy Yedi Moko en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose le projet de création de l'association et commente les statuts, décrivant l'objet de l'association et le contexte à l'origine du projet : la situation difficile de patients en soins, en particulier au plan psychiatrique, du fait d'une précarité délétère à leur santé compliquant les suivis des soins, avec des difficultés à répondre aux besoins primaires (alimentation, hébergement) qui ne peuvent être négligés dans une pratique de soin, des difficultés dans les transports pour se rendre aux consultations, des difficultés de financement pour des démarches diverses qui déterminent la possibilité d'un suivi thérapeutique opérant.

Le projet n'est pas de se substituer aux structures d'aides existantes, communales, associatives, départementales, mais de proposer des aides ponctuelles en complément des possibilités existantes, parfois insuffisantes dans des situations urgentes. Une caisse sera constituée.

Il s'agit donc de répondre à des besoins primaires ou urgents repérés par un soignant permettant une meilleure sécurisation, base nécessaire pour que ces patients bénéficient au mieux des soins nécessaires.

Les membres présents ayant confirmé l'intérêt du projet et le débat étant terminé, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération :** L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

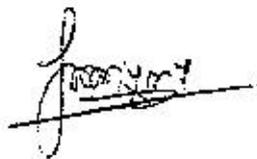
- Journet, François, nationalité Française, domicilié au 12 Petite Rue de Monplaisir, 69008 LYON, médecin psychiatre
- Flamant, Gilles, nationalité Française, domicilié au 61 rue Baraban, 69003 LYON, enseignant
- YEDI MOKO, nationalité Congolaise, domicilié au CCAS, 8 Rue Henri Michaux, 38090 VILLEFONTAINE, cariste

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « date ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Le secrétaire, Mr Eddy Yedi Moko

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eddy Yedi Moko', written over a horizontal line.